

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 9 MAI 1972

VÉRIFIER AU MOMENT DU DISCOURS



STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.

NOTES POUR UNE ALLOCUTION
QUE PRONONCERA LE SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES
DU CANADA, M. MITCHELL SHARP,
AU 128^e DÉJEUNER ANNUEL
D'ELECTION DE LA CHAMBRE
DE COMMERCE DE LA RÉGION
DE BUFFALO, LE 9 MAI 1972
À BUFFALO, NEW YORK

Monsieur le président,

C'est un honneur et un plaisir pour moi de prendre la parole au 128^e déjeuner annuel d'élection de votre Chambre de commerce. En faisant le tour de cet auditoire de marque, je conclus que je me trouve devant l'un des rares cas où le grand âge est loin d'être incompatible avec une santé florissante. Ce grand âge est également loin d'être incompatible avec les idées nouvelles puisque votre 128^e déjeuner annuel accueille l'Institut Niagara d'études internationales, créé dernièrement à Niagara-sur-le-Lac dans le but de promouvoir une compréhension plus profonde entre le peuple du Canada et celui des États-Unis.

Un politicien canadien, et je dirais même n'importe quel Canadien que l'on invite à parler devant un auditoire américain se trouve immédiatement devant un problème: dans quelle mesure ses auditeurs connaissent-ils les réalités du Canada moderne, si même ils en connaissent autre chose que les clichés usés et désuets, et comment peut-il, dans les limites d'un discours, à la fois peindre la toile de fond nécessaire et se montrer convaincant. Là n'est pas mon souci aujourd'hui. Les habitants de la région de Buffalo connaissent le Canada et les Canadiens, pas simplement parce qu'ils côtoient les petits contrebandiers du samedi après-midi, venus de Hamilton ou de Toronto, mais parce qu'ils partagent depuis plus d'un siècle avec les Canadiens cette extrémité du Lac Ontario.

Les liens politiques et économiques qui unissent le Canada et les États-Unis sont bien plus visibles ici dans des régions plus éloignées de votre pays. Nous échangeons nos programmes de radio et de télévision respectifs, les foules venues de l'Ontario pour admirer votre superbe collection Knox-Albright se croisent avec celles qui viennent de ce coin de l'État de New York pour visiter le Royal Ontario Museum ou le Ontario Science Centre.

Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres encore, Monsieur le président, les difficultés qui surgissent parfois entre le Canada et les États-Unis sont ressenties de façon plus aiguë dans votre région que dans d'autres parties de votre pays. On peut également affirmer, je crois, que la perspective dans laquelle on les envisage ici est également meilleure. Personne, parmi tous ceux qui vivent dans la région des Grands Lacs, ne peut perdre de vue les réalités fondamentales de l'interdépendance et du destin commun des Canadiens et des Américains.

Nous qui habitons sur la rive des Grands Lacs savons par expérience que celui des deux partenaires qui cherche à retirer aux dépens de l'autre un avantage autre que temporaire ne peut qu'y perdre. Nous rejetons instinctivement les doctrines inspirées d'un nationalisme étroit qu'on nous présente parfois, dans nos deux pays, comme le remède au chômage.

Il y a quelques semaines, le président Nixon est venu nous faire une visite très attendue à Ottawa et au cours de

l'allocution qu'il a prononcée devant les deux chambres du Parlement, il a résumé très succinctement sa pensée en disant ceci:

"Il est temps que les Canadiens et les Américains dépassent le stade de la rhétorique sentimentale du passé. Il est temps pour nous de reconnaître

- que nous avons des personnalités très distinctes;
- que nous accusons des différences sensibles;
- et que voiler ces réalités n'est à l'avantage de personne."

Il a également dit ceci:

"Notre politique à l'égard du Canada reflète notre attitude nouvelle en matière de relations étrangères, attitude qu'on a appelée la Doctrine Nixon. Cette doctrine est fondée sur l'hypothèse selon laquelle des partenaires adultes doivent être en mesure d'appliquer des politiques indépendantes et autonomes;

- que chaque nation doit définir la nature de ses propres intérêts;
- qu'elle doit déterminer les exigences de sa propre sécurité;
- qu'elle doit déterminer le cheminement de son propre progrès.

Nous cherchons à établir une politique qui nous permette de partager des responsabilités internationales dans un esprit de collaboration internationale."

On me pardonnera sans doute si je dis que les Canadiens préfèrent la Doctrine Nixon à certains aspects de la Nouvelle politique économique que le Président a énoncée le 15 août dernier.

Ces trois dernières années, le Canada et les États-Unis ont entrepris de réviser l'ensemble de leur politique étrangère. Les raisons données des deux côtés de la frontière à cet égard sont identiques. Nos deux pays constatent qu'ils touchent à la fin d'une époque. L'ordre des relations internationales de l'après-guerre est en voie de disparition et avec lui disparaissent également les conditions qui avaient déterminé les hypothèses et la pratique de nos politiques étrangères respectives. La période d'après-guerre ne s'était pas terminée en un soulèvement

brutal mais plutôt en un cumul de changements étalés sur deux décennies, lesquels avaient transformé l'environnement international tout entier. Nous avons conclu que notre tâche allait être dorénavant de façonner une nouvelle politique étrangère à la mesure des exigences d'une époque nouvelle.

Dans ce nouvel ordre des choses, le Canada et les États-Unis se sont assigné un rôle légèrement diminué. En ce qui nous concerne, nous avons soutenu que notre rôle s'était amplifié lorsque le Canada jouissait d'une position privilégiée et d'une gamme variée de possibilités, étant l'un des rares pays industrialisés à être sorti indemne, et même plus fort, de la Seconde guerre mondiale. Le rôle du Canada ne pouvait faire autrement que d'être touché par le redressement de la situation chez nos amis comme chez nos anciens ennemis et également par l'évolution de la répartition de la puissance dans le monde.

De votre côté, il semble que vous ayez tiré des conclusions essentiellement semblables, si ce n'est qu'elles sont adaptées à l'importance très différente de votre rôle et de vos responsabilités dans le monde. La Doctrine Nixon est une preuve que les Américains sont de plus en plus convaincus que le temps est venu où les autres doivent assumer une plus grande part de responsabilité dans la direction difficile des affaires mondiales et que, parallèlement, la poursuite de l'engagement des États-Unis, qui demeure assurée exige que le rôle américain soit moins important tout en demeurant sérieux. C'est là le sens de la Doctrine Nixon: permettre aux États-Unis de poursuivre leurs engagements dans la mesure de leurs moyens, en évitant d'exercer des pressions exagérées sur les ressources humaines et autres.

Des deux côtés, ces conceptions sont contrebalancées par le rôle que les objectifs nationaux et les intérêts nationaux vont jouer dorénavant dans la conduite de la politique étrangère. Dans le cas des États-Unis l'importance plus grande à accorder à l'intérêt national à plus court terme est fonction du rôle diminué que vous vous donnez et de la capacité et du potentiel accrus de vos partenaires internationaux.

La révision de la politique étrangère canadienne va encore plus loin. Elle définit la politique étrangère comme étant le prolongement à l'étranger des politiques nationales. La preuve que la politique étrangère est judicieuse se trouve dans le rapport plus ou moins grand qu'elle a avec les intérêts nationaux et les objectifs nationaux de base du pays. Notre révision conclut que la politique la plus appropriée à la décennie 1970 sera une politique qui renforce et prolonge des politiques intérieures judicieuses, elles-mêmes en rapport direct avec les problèmes nationaux les plus importants.

En résumé, les grandes propositions et les conceptions générales qui sous-tendent la révision de nos deux politiques

sont remarquablement proches les unes des autres. C'est dans leurs conséquences à l'égard de deux éléments très différents de la réalité mondiale que ces politiques divergent forcément.

Je vais vous rappeler brièvement quelques-unes des réalités sur lesquelles sont fondées les relations entre nos deux pays.

Le Canada et les États-Unis se partagent la partie du continent nord-américain située au nord du Rio Grande. Nos économies sont interdépendantes au point qu'il serait plus juste d'affirmer qu'elles sont solidaires. Le total de nos échanges dépasse les 20 milliards de dollars par an, chacun étant le meilleur client de l'autre. Si nos économies avaient la même dimension, le problème se poserait différemment et certainement avec moins d'acuité. Tel n'est pas le cas; le rapport s'établit à 10 contre 1 en faveur des États-Unis au chapitre des populations et des produits nationaux bruts. Par habitant, les investissements canadiens aux États-Unis sont plus élevés que les investissements américains au Canada, à cette différence que les investissements américains au Canada se traduisent, à raison de 50%, par un contrôle américain de nos industries manufacturières, -- dans certains secteurs, y compris l'automobile et les produits pétrochimiques, le pourcentage est beaucoup plus fort encore. Par ailleurs, la part de la propriété canadienne dans l'économie américaine est négligeable. Pour que nos politiques servent les intérêts du Canada, elles doivent tenir compte de cet écart de puissance.

Notre attitude à l'égard de l'investissement étranger en général, et de l'investissement américain en particulier, est et demeurera constructive. Le Canada se trouve toutefois à l'heure actuelle dans une position telle que les Canadiens peuvent se permettre d'imposer des conditions plus sélectives à l'entrée au Canada des capitaux étrangers.

C'est dans l'optique de cette volonté bien arrêtée qu'il faut comprendre la nouvelle politique du Canada à l'égard de la prise en main des entreprises commerciales canadiennes par l'étranger. Le Canada est un pays en croissance qui a besoin d'un apport de capitaux pour la mise en valeur de toutes ses possibilités. Ce besoin se fait sentir dans tout le pays et il est particulièrement aigu dans les provinces maritimes et la moitié orientale de la Province de Québec. Une fois adoptée, la nouvelle législation n'entravera pas le libre afflux de capitaux dans les régions et les industries qui en sont assoiffées. Elle pourra cependant empêcher la prise de contrôle d'entreprises canadiennes existantes et viables.

Près de 17% de l'afflux de capitaux annuel net sert à acheter des entreprises mises en vente plutôt qu'à mettre sur pied de nouvelles industries ou à créer de nouveaux éléments dans les industries existantes. Ce type d'afflux de capitaux peut ou non servir les intérêts du Canada. La nouvelle législation a pour but de faire en sorte qu'il les serve.

Par exemple, si le bilan net d'une prise de contrôle par des intérêts américains est d'exporter les résultats de la recherche et du développement du Canada vers les Etats-Unis, de substituer des cadres américains aux cadres canadiens et d'écarter l'entreprise du marché d'exportation, le Canada est perdant, et il est presque certain que la nouvelle loi bloquera une telle prise de contrôle. Il est toutefois important de noter que, sous le régime de la nouvelle loi, le processus en serait un de révision et d'évaluation, et j'espère que dans la vaste majorité des cas, les négociations aboutiraient à l'approbation de la prise de contrôle dont les conditions concorderaient avec les intérêts et les aspirations du Canada.

Aucune personne raisonnable ne peut affirmer que le projet de loi est xénophobe ou même outrancièrement restrictif. Il peut engendrer des difficultés, et il est peu probable que la frustration de l'acheteur soit comparable à celle du vendeur éventuel. Cependant, nous sommes bien décidés à ne plus laisser les intérêts étrangers libres d'acheter les entreprises canadiennes dans le but d'en fermer les portes et de substituer des produits d'importation à leur production ou de restreindre leur rôle d'exportateurs sur les marchés mondiaux, d'anéantir leurs services de recherches ou de les réduire autrement au statut de filiales.

En matière de politique économique, le Canada demeure la nation la plus internationaliste qui soit. Cela ne suppose pas qu'on renonce à la souveraineté économique, pas plus que l'attitude internationaliste du Canada dans les affaires mondiales ne signifie qu'il renonce à sa souveraineté politique.

La clé consiste à différencier clairement entre ce qui est essentiel et ce qui ne l'est pas. La recherche exclusive de l'intérêt national et les notions de souveraineté dépassées menacent aujourd'hui la prospérité et la sécurité mondiales. Si ces attitudes sont maintenues, la menace qu'elles comportent deviendra plus dangereuse encore.

Je me permets de vous signaler que nous devrions avoir pour objectif d'exercer notre indépendance nationale, tant politique qu'économique, en tant que membres d'un tout qui peut être plus grand que ses parties, et où chacun poursuit ses intérêts et ses aspirations propres en respectant pleinement ceux des autres.

C'est sur cette toile de fond que l'on devrait, selon moi, considérer les écarts qui existent actuellement entre les Etats-Unis et le Canada en matière d'échanges.

La situation n'en est pas une d'affrontement entre deux philosophies commerciales contraires. Il ne s'agit pas à la base d'un désaccord quant aux objectifs. Il existe même un vaste terrain d'entente quant aux faits. Les questions en litige tiennent dans l'ensemble à l'application d'un accord concernant le commerce automobile qui touche les bases des relations économiques uniques entre nos deux pays.

C'est pourquoi les écarts sont tellement difficiles à combler. Nous touchons là à l'exploitation de sociétés multinationales appartenant à des intérêts américains, produisant tant aux États-Unis qu'au Canada et alimentant le marché nord-américain. Comment ces exploitations peuvent-elles atteindre à la plus grande efficacité et exercer le moins de contraintes possibles sur le commerce au profit des deux pays? Comment la production, -- et par conséquent l'emploi --, doit-elle se partager de façon à ce que chacun de nous en obtienne une part équitable?

Ce sont là les questions auxquelles nous tentons de répondre depuis nombre de mois, bien avant l'annonce de la nouvelle politique économique le 15 août dernier.

Il s'agit d'une question importante, mais il faut comprendre pourquoi j'ai affirmé qu'elle ne comporte pas de divergence de principe fondamentale entre nos deux pays en matière d'échanges. Ce serait vraiment ridicule s'il devait y avoir un grave bris de relations en raison de la difficulté d'en arriver à un accord sur l'avenir du pacte de l'automobile, qui s'est révélé tellement profitable tant pour le Canada que pour les États-Unis.

Je tiens à vous assurer que le Canada comprend bien le désir de l'Administration des États-Unis de corriger certains déséquilibres fondamentaux qui existent dans les relations internationales en matière de monnaie et de commerce et qu'il sympathise avec elle. Nous avons fait notre part pour corriger certains de ces déséquilibres, par exemple, en laissant flotter notre devise et en avançant la date d'entrée en vigueur des réductions tarifaires négociées lors du Kennedy Round, et cela bien avant l'annonce de la Nouvelle Politique Economique. Nous sommes prêt à faire plus, comme nous l'avons fait savoir à votre Gouvernement il y a quelque temps. Malheureusement, notre offre a été rejetée.

Ce n'est là qu'une partie des efforts tentés en vue de libéraliser le commerce international, efforts dans lesquels le Canada voudrait voir engagées toutes les nations commerçantes du monde, même lorsqu'elles cherchent à protéger leurs propres intérêts économiques fondamentaux.

Dans cette tâche, l'ensemble du monde du commerce attend des États-Unis un leadership responsable et efficace. Nous nous tournons vers les États-Unis dans l'espoir qu'ils appuient énergiquement la libéralisation d'un commerce fondé sur des principes de non-discrimination, l'amélioration des conditions de la concurrence et la prise de positions ouvertes de la part d'autres pays.

Les récentes déclarations du Président Nixon laissent entendre que les intérêts à longue échéance des États-Unis exigent que ceux-ci poursuivent l'objectif de libéraliser le commerce international et les investissements de capital ainsi que la création, sur les plans commercial et monétaire, d'un système international efficace, réformé et adapté à la nouvelle situation internationale.

Cela suppose que les États-Unis, loin de se replier sur eux-mêmes, réaffirment leurs responsabilités en matière de leadership et qu'ils préparent la voie à la future libéralisation du commerce, servant ainsi leurs propres intérêts et ceux de toutes les nations commerçantes.

Si cette interprétation est exacte, et je crois qu'elle l'est, les relations commerciales futures entre les États-Unis et le Canada ne m'inspirent aucune crainte.

Les 20 milliards de dollars d'échanges entre le Canada et les États-Unis comprennent 67% de l'ensemble de nos exportations et environ 75% de nos importations globales. Ces données, auxquelles il faut ajouter le degré considérable de propriété américaine dans l'économie canadienne, signifient que le Canada est particulièrement vulnérable face aux vicissitudes du marché américain et aux modifications de votre politique économique. Pour contrebalancer cette vulnérabilité, le Canada a pour politique de chercher à diversifier le plus possible ses marchés d'exportation. Notre but n'est pas de réduire la valeur en dollars de nos exportations à destination des États-Unis, mais plutôt d'accélérer l'accroissement de nos exportations dans le reste du monde de façon à ce que la proportion des produits que nous importons se stabilise et qu'elle baisse même peut-être quelque peu après un certain temps.

Dans cette tâche, nous devons faire preuve de réalisme et même d'entêtement. Pour le Canada, rien ne saurait se substituer et rien ne se substituera au marché que représente votre pays. La prospérité canadienne tient à l'accès que nous avons au marché américain. Toutefois, je crois que s'il existe un point sur lequel Canadiens et Américains sont d'accord, c'est que le Canada doit demeurer libre, souverain et indépendant. Si nous sommes logiques avec nous-mêmes, nous ne devons pas nous laisser glisser de l'interdépendance à la dépendance totale à votre endroit.

Cela exige non seulement la plus grande diversification possible de nos structures en matière de commerce international, mais également celle de l'ensemble de nos relations internationales. Au cours des dernières années, le Canada a élargi sa vision du monde. Jusqu'à la deuxième guerre mondiale, la vision qu'avait le Canada du monde était, dans une grande mesure, centrée sur Londres. La guerre et l'apparition des États-Unis en tant que principale puissance mondiale nous a obligés à élargir notre perspective afin de reconnaître la place prépondérante de Washington. Dans un monde bipolaire, nous avons rapidement fait partie de la famille des nations regroupées autour du pôle américain.

Les profonds changements dont nous sommes témoins actuellement dans les relations entre puissances ont été en gestation pendant plus d'une décennie. On en dénombre trois: la réponse soviétique aux efforts soutenus de l'Ouest en vue d'une atténuation des tensions, l'apparition de la Chine sur la scène internationale et la renaissance récente de l'Europe de l'Ouest et du Japon. Le Marché commun élargi et le Japon se rangent maintenant

au nombre des grandes puissances économiques et peuvent certes devenir de grandes puissances politiques.

La rivalité entre l'Union soviétique et la Chine est l'un des grand motifs qui expliquent le rapprochement soviétique, lent et hésitant dans la direction du monde occidental. Mais il y en a d'autres: la plus grande assurance des Soviétiques, la reconnaissance de leur qualité de puissance ayant des intérêts mondiaux, qui a graduellement diminué leur sentiment d'être une forteresse armée, la nécessité croissante où ils se sont trouvés de se mettre au fait de la technologie et les échanges accrus entre les économies socialistes et de marché.

Le Canada a joué un rôle silencieux mais efficace dans la recherche de la détente. A l'OTAN, nous avons contribué à réaliser le passage de l'affrontement à la négociation.

Depuis quelques années, nous cherchons prudemment mais incessamment à accroître nos contacts avec l'Union soviétique et les pays de l'Europe de l'Est. Nos ministres ont échangé plusieurs visites et nous avons conclu des accords de commerce et d'échanges de toutes sortes, au grand bénéfice de tous les partenaires. Dans l'ensemble, la visite de M. Trudeau en URSS et celle de M. Kossiguine au Canada l'an dernier ne constituent pas un revirement de la politique canadienne, mais sont dans la ligne logique des événements et se sont produites à un moment propice. L'Union soviétique avait clairement fait savoir qu'elle souhaitait améliorer ses relations avec les pays de l'Ouest et en particulier avec les deux grands États de l'Amérique du Nord, le Canada et les États-Unis.

Quand, après de longues et pénibles négociations, le Canada a trouvé la formule permettant de reconnaître la République populaire de Chine, notre pays s'est trouvé à renverser un obstacle et à ouvrir la voie à l'admission de la Chine communiste à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité des Nations Unies. Les Canadiens sont d'ailleurs bien loin d'être les seuls à penser cela.

Le monde bipolaire axé sur les États-Unis et l'Union soviétique est passé à l'histoire. Ses structures s'effondraient déjà, grâce à la multiplication des contacts entre l'Est et l'Ouest et au passage de l'affrontement à la négociation, qui nous mènera peut-être à la coopération. L'entrée de la Chine sur la scène internationale a entraîné la formation d'un triangle de forces. M. Chou En-lai a déclaré que les intentions de son pays sont pacifiques, mais la Chine est décidée à devenir une puissance nucléaire de première grandeur. Elle a publiquement renoncé au rôle de superpuissance. Toutefois, les Nations Unies et le monde en général lui reconnaissent un tel rôle.

Quelle que soit la position réelle de la Chine en termes économiques et militaires et le rôle que ses dirigeants entendent lui faire jouer sur la scène internationale, elle se classe au rang

des superpuissances en termes politiques. L'opinion mondiale, je le répète, lui a conféré ce titre. Il semble maintenant qu'elle cherche à occuper une position de chef dans le Tiers Monde des anciennes colonies et des pays en voie de développement. Nous devons suivre de très près cette nouvelle orientation. Un monde multiculturel n'est sans doute pas plus sûr, ni plus facile à habiter, qu'un monde bipolaire, mais il reflète certainement mieux la réalité. Sans la présence chinoise, les nations du monde ne pourraient pas conclure d'accords universels sur la sécurité, le désarmement et le contrôle des armes, ou les essais nucléaires. Si l'inconnue chinoise fait partie de l'équation, il est réaliste d'entrevoir à long terme, du moins, la possibilité de tels accords.

Certains prétendent que les visites réciproques avec l'Union soviétique, le Protocole sur les consultations conclu avec ce pays, notre reconnaissance du Gouvernement de Pékin et l'appui que nous avons accordé à sa candidature au siège de la Chine aux Nations Unies sont des preuves que nous délaissons nos vieux amis et nous nous engageons sur la voie de l'anti-américanisme. Cette affirmation est absurde. Le Canada a toujours cherché à diversifier ses relations internationales et de la sorte à assumer son rôle propre dans le monde. Au cours des quatre dernières années, nos contacts avec les pays de l'Europe orientale se sont multipliés et ont porté fruit, mais nos engagements avec les pays francophones et anglophones d'Afrique noire ont aussi sensiblement augmenté. J'ai été le premier Ministre des Affaires étrangères du Canada à visiter l'Afrique noire. Simultanément, nous avons établi de nouvelles relations avec les nations du Pacifique. Ainsi un comité ministériel mixte canado-japonais se réunit annuellement. Nous nous intéressons de plus en plus à l'Indonésie et à la Malaisie. Nous sommes constamment en rapport, sur le plan bilatéral, avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui étaient principalement pour nous, autrefois, d'autres nations du Commonwealth. Nos relations avec l'Europe occidentale n'ont jamais été cultivées aussi en profondeur ni avec tant de soins.

Nos relations avec l'Amérique latine ont fait, de la part du Gouvernement du Canada, l'objet d'une révision fondamentale qui a abouti à un raffermissement important de la participation du Canada au système interaméricain. Nous avons maintenant le statut d'observateur permanent près l'Organisation des Etats américains et nous y avons affecté un ambassadeur résident. Nous sommes devenus membres de presque toutes les institutions du système interaméricain. Nous avons adhéré à la Banque inter-américaine de développement la semaine dernière et nous allons verser à la Banque 100 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

Il est faux de prétendre, vu cet élargissement de nos intérêts dans le monde, que le Canada se détourne des Etats-Unis. Certains observateurs ont insinué que le Canada tentait de se "désengager" à l'égard de son voisin du sud. Il n'en est rien. La diversification des relations n'implique pas le désengagement à l'égard de notre communauté d'intérêts avec les Etats-Unis.

Ce qu'il est possible et souhaitable de faire et que, précisément, nous réalisons, c'est d'éviter de glisser dans une dépendance totale à l'égard de notre voisin américain en mettant en oeuvre les mesures d'ordre intérieur qui s'imposent et en établissant des rapports plus étroits et plus efficaces avec d'autres pays, dont certains sont des amis de vieille date et les autres, des nations susceptibles de coopérer avec nous en dépit des profondes différences politiques et idéologiques qui nous séparent d'elles.

Quels que soient les fruits que le Canada retire de l'élargissement et de l'approfondissement de ses relations internationales, il n'en demeure pas moins que les relations canado-américaines conserveront toujours un caractère unique vu leur complexité, leur étroitesse et leur dynamisme. Ce dynamisme, cette volonté d'innover ont été récemment illustrés par l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, signé le mois dernier à Ottawa par le Président Nixon et le Premier Ministre M. Trudeau.

Cet accord nous touche tous, mais il intéresse particulièrement les habitants des vastes agglomérations urbaines qui entourent les Grands Lacs: Buffalo, Toronto, Détroit et Chicago. Car se sont ces villes et les personnes qui y vivent qui sont les grands responsables de la détérioration des beautés naturelles et de la qualité de l'eau du réseau des Grands Lacs. Les Canadiens et les Américains ont maintenant la chance et la responsabilité de redonner aux Grands Lacs une bonne partie de leur qualité de naguère. Chacun d'entre nous, quelles que soient sa profession ou ses connaissances, doit subir les conséquences des mauvais traitements que l'homme inflige à l'environnement. En tant que représentant d'une circonscription de la région de Toronto, je suis particulièrement conscient des ressources que notre pays possède dans les Grands Lacs. L'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs protégera cette ressource, mais il fera encore plus. Nous réexaminons la vaste gamme des activités humaines qui s'exercent sur les eaux et dans les profondeurs des Grands Lacs, afin d'en déterminer les effets sur le milieu et de corriger ou d'enrayer ces effets le cas échéant. L'Accord institue un cadre de coopération dans lequel, pour nombre d'années à venir, nos deux pays collaboreront à la lutte contre un ennemi commun, la pollution. Ce témoignage de notre amitié et de notre coopération demeurera longtemps après que les différences actuelles, qui semblent si graves aujourd'hui, auront été oubliées.

Et c'est dans cet esprit que je vois les Canadiens et les Américains vivre et travailler ensemble à l'avenir, en voisins faisant de leur mieux pour que la qualité de la vie de tous les citoyens soit aussi grande que possible.